

APPEL A PROJETS POUR LA REALISATION D'UNITES INDUSTRIELLES DANS LE PARC INDUSTRIEL DE AIN CHEGGAG (PIAC)

Il est lancé un appel à projets pour la réalisation de projets industriels, en cession ou location de lots, dans le Parc Industriel de Ain Cheggag (PIAC), zone industrielle généraliste et zone industrielle cuir, sis à la Commune de Ain Cheggag, Province de Sefrou.

❖ CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Activités industrielles de 1ère et 2ème catégorie
- Création de nouvelle unité industrielle
- Possibilité d'extension (avec création de nouveaux emplois) avec maintien de la même activité dans l'unité initiale
- Pas de transfert à l'intérieur de la région Fès Meknès, à l'exception des projets destinés à la zone district cuir
- Activités de production industrielle à forte valeur ajoutée pour la zone généraliste
- Activités génératrices d'emplois
- Délai de réalisation du projet ne dépassant pas 24 mois à partir de la date d'obtention de l'autorisation de construire

❖ RETRAIT DU DOSSIER DE L'APPEL A PROJETS :

Les investisseurs intéressés sont invités à télécharger à partir du site www.fesmeknesinvest.ma (rubrique « AMI ») ou du site www.alomrane.gov.ma réseau Fès-Meknès le dossier de l'appel à projets, composé des documents suivants :

1. Le formulaire à remplir
2. Le cahier des charges d'exploitation du PIAC
3. Le cahier des charges urbanistique du lotissement du PIAC
4. Modèle acte de réservation
5. Modèle contrat vente définitif

❖ DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est composé des documents suivants :

1. Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers
2. Délégation de pouvoirs du représentant de l'investisseur
3. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant l'acte demandé : Attribution de lots industriels dans le PIAC
4. PV de la dernière réunion du CA ou de l'AG pour la personne morale
5. Extrait du RC actualisé
6. Statut de la personne morale
7. Engagement de l'investisseur à réaliser le projet dans les délais et à se conformer aux dispositions du cahier des charges de la zone
8. Le formulaire à remplir (à télécharger depuis le site : www.fesmeknesinvest.ma , rubrique AMI) avec précision du plan de financement, du programme d'investissement et du planning de réalisation, accompagnés d'attestations de références.
9. Plaquette du projet, intégrant un plan masse avec indication des dimensions des surfaces
La plaquette fournie doit préciser :
 - L'affectation des locaux,
 - L'emplacement des machines dans les aires de production,
 - La puissance des installations et des engins.

Le dossier de candidature, indiqué ci-dessus, doit être impérativement déposé au niveau de la plateforme : www.cri-invest.ma, dans le cadre de la procédure « Attribution de lots dans les zones dédiées à l'activité économique », et ce au plus tard le 17/06/2022.

Pour tout complément d'informations, les intéressés peuvent contacter le chargé du dossier au CRI : hdahmani@fesmeknesinvest.ma